

Sécur de la Santé : réactions aux annonces du Premier ministre

A ne pas revaloriser les professionnels du médico-social, on dévalorise les droits fondamentaux des personnes !

Paris, le 10 novembre 2021

Le Premier ministre a annoncé ce lundi 8 novembre des mesures de revalorisation salariales pour répondre aux conséquences du Sécur de la Santé sur les droits fondamentaux des personnes accompagnées en établissement ou à domicile. La revalorisation de 183 euros prévue pour les acteurs du soin concernera également tous les personnels soignants accompagnant des personnes en situation de handicap, et ce dès le mois de novembre.

Ces annonces constituent une première réponse nécessaire. **Nous regrettons cependant que seuls les personnels soignants soient concernés, alors que l'accompagnement des personnes en situation de handicap ne se résume pas qu'aux soins.** Concrètement, cela veut dire que, par exemple, les moniteurs éducateurs ou les éducateurs spécialisés, les veilleurs de nuit, les agents de sécurité, les personnels administratifs... pourtant indispensables pour accompagner les personnes en situation de handicap ne sont pas inclus dans les mesures.

L'urgence persiste. L'hémorragie des personnels se poursuit inexorablement. Les personnes en situation de handicap subissent de graves atteintes à leur droits fondamentaux (ruptures d'accompagnement due aux arrêts de services, problèmes de sécurité, restrictions des activités essentielles à leur vie quotidienne, etc.).

L'Unapei rappelle que l'accompagnement des personnes en situation de handicap ne se résume pas qu'aux soins. Les personnes en situation de handicap ont le droit de vivre sans attendre, d'avoir des activités et des relations sociales et donc de ne pas être contraintes de devoir retourner vivre chez leurs parents par exemple. Leurs aidants familiaux ont également le droit d'être juste parents et de ne pas devoir continuellement prendre en charge leurs proches pour pallier les manquements de l'Etat.

C'est pourquoi, nous demandons que TOUS les professionnels médico-sociaux du handicap, sans inégalité de traitement, soient concernés par les mesures d'augmentation et de revalorisation salariales prévues par le Sécur de la Santé.

#VivreSansAttendre



Pour signer la pétition et soutenir les professionnels, les personnes en situation de handicap et leurs proches :

https://www.change.org/Pour_un_accompagnement_digne_des_personnes_handicapees

A propos de l'Unapei

Mouvement citoyen de 900 000 personnes handicapées, familles, amis, professionnels et bénévoles, l'Unapei œuvre, depuis 60 ans, pour que les personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif (personnes avec déficience intellectuelle, avec troubles du spectre autistique, troubles du comportement ou troubles psychiques, ou en situation de polyhandicap) accèdent aux mêmes droits que tous. L'Unapei s'engage pour une société solidaire, ouverte à tous et respectueuse des différences et du libre-choix des personnes handicapées. Son réseau de 350 associations membres innove sur tous les territoires et construit des solutions d'accompagnement évolutives et adaptées à chaque étape de la vie des personnes handicapées pour agir contre l'isolement et l'exclusion sociale. L'Unapei accompagne 200 000 enfants, adolescents et adultes en situation de handicap intellectuel, d'autisme, de polyhandicap et de handicap psychique. Chaque année 15 000 enfants naissent avec un handicap intellectuel dont la moitié avec des déficiences sévères. <http://www.unapei.org/>

CONTACTS PRESSE

Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr - 06 52 03 13 47

Unapei - Élodie Audonnet - e.audonnet@unapei.org - 06 21 63 36 07